

CONSEIL SYNDICAL

Compte-rendu n°5 – 2015

Validé le 10/02/2015

Réunions du 16/12/2015
à LA CHEVROLIERE (44)
et du 08/01/2016
à ST PHILBERT DE GRAND-LIEU(44)



Monsieur le Président rappelle que le quorum n'a pas été atteint lors de la réunion du 16 décembre 2015. En conséquence, suivant l'article L2121.17 al 2 du CCGT, le Président a convoqué le Conseil Syndical le 8 janvier 2016 à Saint Philbert de Grand-Lieu pour délibérer sur le même ordre du jour que la précédente réunion sans obligation de quorum. Les élus présents, excusés et absents étaient les suivants :

Nombre de membres en exercice

72

Date de convocation du Conseil Syndical

16/12/2015 et 8/01/2016

			16/12	08/01			16/12	08/01	
PICAUD	Danielle	Aigrefeuille s/ Maine	P	A	BOUCHER	Jean	Montbert	P	A
VOINEAU	Didier	Beaufou	A	A	BOUCQ	Silvère	Montbert	P	A
REY	Pierrick	Belleville sur Vie	A	A	JOUSSE	Jacques	Mormaison	E	A
HERVOCHON	Freddy	Bouaye	P	A	POTIER (s)	Georgette	Mormaison	P	A
GARREAU	Jacques	Bouaye	E	A	FETIVEAU	Yannick	Pont Saint Martin	A	A
MALARD	Chrystèle	Bouguenais	A	A	BRISEMEUR	Philippe	Pont Saint Martin	P	A
MALLARD	Jean-Pierre	Boulogne	A	A	CONFOLANT	André	Remouillé	P	A
CLAUTOUR	Michel	Boulogne	A	A	QUENEA	Pierre	Rezé	E	A
TUAL	Roger	Château Thébaud	A	A	DABRETEAU	Bernard	Rocheservière	A	A
CAUNEAU	Hubert	Chauché	A	A	ALBERTEAU	Jacques	Rocheservière	A	A
NAUD	Claude	Corcoué sur Logne	P	P	BRIZARD	Jérôme	Saint Aignan de Grandlieu	E	A
LEDUC	Denis	Corcoué sur Logne	P	P	CORRE	Pierre	Saint Aignan de Grandlieu	P	A
GRELAUD	Bernard	Dompierre sur Yon	P	A	BOSSIS	Lionel	Saint André Treize Voies	A	A
De PHILIPPIS	Christian	Geneston	P	A	BAUDRY	Philippe	Saint André Treize Voies	P	A
BOUCHEZ	Brigitte	Geneston	P	A	HEGRON	Régis	Saint Colomban	P	A
GUILBEAU	Jean-Paul	Grand'Landes	A	A	RABILLER	Yves-Marie	Saint Colomban	A	A
BOBLIN	Yohann	La Chevrolière	P	A	MAIRE	Catherine	Saint Denis la Chevasse	A	A
YVON	Vincent	La Chevrolière	P	A	RENAUD	Franky	Saint Denis la Chevasse	P	A
AUNEAU	Mickaël	La Copechagnière	A	A	PENISSON	Landry	Saint Etienne du Bois	A	E
BRUNEAU	Marc	La Limouzinière	A	A	COUDRIAU	Bernard	Saint Lumine de Coutais	E	A
GUEDON	Frédéric	La Limouzinière	A	A	GUIBERT	Bernard	Saint Lumine de Coutais	P	A
GUILLOTEAU	Dominique	La Merlatière	A	A	CHARRIER	Jean	Saint Mars de Coutais	A	A
ARNOUX	Eric	La Merlatière	A	A	MADORRA	Hélène	Saint Martin des Noyers	P	A
GUILLET	Christian	La Planche	E	P	DE VILLEPIN	Hervé	Saint Même le Tenu	A	A
HERVOUET	Bernard	La Planche	P	P	DENIAUD	Jean-Paul	Saint Philbert de Bouaine	A	A
MARNIER	Jean-Yves	Le Bignon	E	A	CHATELIER	Pierre	Saint Philbert de Bouaine	P	A
LEAUTE	Christophe	Le Bignon	P	A	BEAUGE	Stéphan	Saint Philbert de Grandlieu	A	A
GUILBEAU	Franck	Legé	A	A	GUILLET	Emmanuel	Saint Philbert de Grandlieu	P	A
GABORIAU	Thierry	Legé	A	A	GAUTHIER	Denis	Saint Sulpice le Verdon	A	A
CHAMPAIN	Alain	Les Brouzils	A	A	GARREAU	Pierre-Yves	Saint Sulpice le Verdon	A	A
MANDIN	Yannick	Les Essarts	A	A	BROUSSELY	Léonard	Saligny	P	A
METAIREAU	Bernard	Les Lucs sur Boulogne	E	A	RENAUDIN	Henri-Marie	Saligny	P	A
LOISY	Dominique	Les Lucs sur Boulogne	P	A	MICHAUD	Patrick	Touvois	P	A
DUBREIL-MOREAU	Sylvie	Les Sorinières	P	A	LE STER	Michèle	Vertou	E	E
THUNE	Guillaume	Les Sorinières	P	A	DOUILLARD (s)	Gilles	Vieillevigine	P	A
FOURNIER	Serge	L'Herbergement	P	A	RICHARD	Martial	Vieillevigine	P	A

16/12/15 : A : Absent (27), P : Présent (33), E : Excusé (12), R : Représenté par suppléant (0)

08/01/16 : A : Absent (66), P : Présent (4), E : Excusé (2), R : Représenté par suppléant (0)

Employés du Syndicat présents le 08/01/2016 : François CHARRUAU, Sophie MARTIN

L'**ordre du jour** du Conseil Syndical est le suivant :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

① AFFAIRES BUDGETAIRES :

- INDEMNISATION DU RECEVEUR SYNDICAL,
- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016,
- RECONDUCTION D'UN QUART DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT,
- MODIFICATION DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DES PARTENAIRES FINANCIERS.

② GOVERNANCE :

- AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE, COMPETENCES GEMAPI.

③ ETUDES ET CONTRATS :

- ETUDE JURIDIQUE OUVRAGES,
- CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES : ENQUETE PUBLIQUE,
- CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT : PREPARATION D'AVENANT.

④ COMMUNICATION :

- ORIENTATION 2016 ET CONVENTION AVEC LE CPIE.

⑤ QUESTIONS DIVERSES :

C. NAUD indique que le précédent compte rendu a été envoyé par mail et qu'il est disponible sur le site extranet du SBVGL¹.

Il demande à l'assemblée si des remarques sont apportées sur celui-ci. Aucune remarque n'est faite. Le compte rendu est validé.

¹ Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu

1 AFFAIRES BUDGETAIRES

INDEMNISATION DU RECEVEUR SYNDICAL

Présentation

Un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution des indemnités de conseil allouées aux Comptables du Trésor chargés des fonctions des Receveurs des Etablissements Publics Locaux. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor : Mr THEVENOT ayant remplacé Mme FILY. C. NAUD rappelle que le Conseil avait validé le fait que Madame FILY ne reçoive pas d'indemnités.

Débat

Il est rappelé que le choix de ne pas verser d'indemnités au Comptable du Trésor n'est pas en relation avec la qualité du travail réalisé mais s'appuie sur le principe de non cumul avec la rémunération perçue.

Proposition :

Après discussion, C. NAUD propose aux élus présents :

- **de rester sur la précédente décision et de ne pas attribuer d'indemnité au Comptable du Trésor.**

Décision

Le conseil syndical approuve à l'unanimité la proposition faite ci-dessus.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation

Un document présentant les différents éléments permettant d'établir une prévision budgétaire 2016 est remis dans le dossier de séance.

Monsieur le Président précise que le Budget Primitif 2016 s'établira, dans ses grandes lignes, en fonction du troisième CRBV², de la mise en œuvre du nouveau CTMA³ et de la mise en œuvre du nouveau SAGE⁴. Les documents présentés, font apparaître une maîtrise des équilibres budgétaires avec l'hypothèse d'une stabilisation de la participation des communes pour 2016. Les principales actions 2016 porteront sur :

- Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques,
- Travaux d'entretien de la ripisylve,
- Entretien de zone humide,
- Lutte contre la jussie aquatique et terrestre,
- Indicateur de suivi,
- Suivi des populations d'écrevisse,
- Communication : Signalétique routière, sensibilisation grand public, Pédagogie, Journée institutionnelle,
- Technicien de rivière : fonctionnement et poste,

² Contrat Régional de Bassin Versant

³ Contrat Territorial Milieux Aquatiques

⁴ Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu

- Animateur SAGE : fonctionnement et poste,
- Natura 2000,
- Gestion des embâcles,
- Gués ou passerelles à aménager,
- Restauration de la morphologie : réduction de section et diversification des habitats,
- Abreuvoirs à aménager,
- Clôtures à aménager,
- Plantation de ripisylve,
- Création d'ouvrages de franchissement en marais,
- Restauration des douves,
- Travaux de désencombrement végétal et embâcles,
- Arasement partiel d'ouvrage,
- Démantèlement d'ouvrage,
- Franchissement piscicole des petits ouvrages,
- Ouvrage de franchissement à remplacer par un pont cadre,
- Etude d'avant-projet ouvrage et dossier loi sur l'eau.

Le Budget Primitif 2016 du SBVGL sera proposé dans l'esprit de ce débat d'orientation budgétaire.

Débat

Y. BOBLIN souhaite que les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour « lutter » contre la jussie.

F. CHARRUAU indique que les projets de lutte contre la jussie ont été débattus en commission lac et qu'ils ont été retenus comme une des priorités du SBVGL. Il précise que le budget 2015 était de 12 500 € sur l'action de lutte contre la jussie aquatique alors qu'il est de 25 000 € pour 2016 auquel s'ajoute 10 000 € pour la problématique jussie terrestre. Pour la jussie aquatique, il rappelle que l'action consiste à l'arrachage manuel par des saisonniers. Pour la jussie terrestre, un travail est engagé avec notamment la chambre d'agriculture 44 pour établir un catalogue d'actions préventives et curatives.

F. HERVOCHNON précise qu'effectivement ces actions ont été visées par la commission lac du SBVGL. Il indique qu'une démarche collective est enclenchée entre le Conseil Départemental 44, la Chambre d'agriculture 44 et le SBVGL auprès de la Préfecture pour soutenir la profession agricole confrontée à cette problématique. Par ailleurs, le Conseil Départemental 44 maintient son enveloppe dédiée à cette problématique mais la répartit sur plus de maîtres d'ouvrage.

C. NAUD cite les députés qui ont été sollicités pour intervenir sur la problématique jussie terrestre et ses conséquences pour l'activité agricole.

C. NAUD indique que le soutien de trésorerie accordé aux pêcheurs professionnels du lac prend fin cette année après 5 ans de mise en œuvre du contrat « écrevisses ». A l'issue de contrat, une filière « écrevisse » devrait être finalisée.

Y. BOBLIN rappelle que les baisses de dotations de l'Etat contraignent les budgets communaux. Il estime que les participations des communes doivent être réétudiées ainsi que les dépenses de fonctionnement du SBVGL.

C. NAUD indique que les participations des communes sont stables depuis 3 ans. La contractualisation auprès de nos partenaires est également primordiale. Le Bureau du SBVGL est conscient des efforts demandés aux collectivités.

B. GUIBERT demande que soient précisées les modalités de participation du SBVGL au SAH⁵ (125 000 €/an).

C. NAUD indique que ce versement est le résultat d'un audit réalisé par le SAH en 2009. Après négociation, le SBVGL a établi une convention annuelle avec le SAH sur ce montant. La somme versée correspond au service rendu par le SAH pour l'exondation du bassin versant de Grand Lieu.

⁵ Syndicat Hydraulique Sud Loire

RECONDUCTION D'UN QUART DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Présentation

Conformément au 3^{ème} alinéa de l'article L16123-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le Conseil Syndical peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent. Afin de poursuivre certaines opérations ou engager de nouvelles dépenses, il est proposé au Conseil Syndical de bien vouloir ouvrir les crédits suivants sur 2016, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 lors de son adoption :

Chapitres comptables	Crédits votés au budget 2015	Crédits à ouvrir au budget 2016
20 – Immobilisations incorporelles - dépenses	100 684.00 €	Maximum : 25 171.00 € Proposé : 25 171.00 €
21 – Immobilisations corporelles - dépenses	34 000.00 €	Maximum : 8 500.00 € Proposé : 8 500.00 €
23 – Immobilisations en cours - dépenses	105 500.00 €	Maximum : 26 375.00 € Proposé : 26 375.00 €

Débat

Il est proposé aux membres du SBVGL :

- **d'ouvrir les dits crédits d'investissement proposés au budget principal**

Décision

Après discussion, le conseil syndical approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

MODIFICATION DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DES PARTENAIRES FINANCIERS

Présentation

F. CHARRUAU indique que les taux d'aide de l'Agence de l'eau seront majorés au 1^{er} janvier 2016.

Ces taux passent de :

- 35% à 40% pour les opérations qui ne concourent pas directement à l'atteinte du bon état écologique,
- 60% à 70% pour les opérations qui concourent directement à l'atteinte du bon état écologique,
- 70% à 80% pour les opérations prioritaires qui concourent directement à l'atteinte du bon état écologique.

C. NAUD rappelle aux membres du Conseil Syndical que le SBVGL est la structure porteuse du SAGE. Aussi, l'Agence de l'Eau finance l'animation et la mise en œuvre de ce SAGE. Les différentes actions programmées au cours de l'année 2016 sont les suivantes :

- Animation SAGE,
- Communication,
- Etude volumes prélevables.

Il rappelle également aux membres du Conseil Syndical que dans le cadre de la mise en œuvre du CTMA et des partenariats ponctuels, le SBVGL envisage de réaliser différentes actions. Les actions programmées au cours de l'année 2016 sont les suivantes :

- Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques,
- Travaux d'entretien de la ripisylve,

- Entretien de zone humide,
- Lutte contre la jussie aquatique et terrestre,
- Indicateur de suivi,
- Suivi des populations d'écrevisse,
- Communication,
- Technicien de rivière : fonctionnement et poste,
- Gestion des embâcles,
- Gués ou passerelles à aménager,
- Restauration de la morphologie : réduction de section et diversification des habitats,
- Abreuvoirs à aménager,
- Clôtures à aménager,
- Plantation de ripisylve,
- Création d'ouvrages de franchissement en marais,
- Restauration des douves,
- Travaux de désencombrement végétal et embâcles,
- Arasement partiel d'ouvrage,
- Démantèlement d'ouvrage,
- Franchissement piscicole des petits ouvrages,
- Ouvrage de franchissement à remplacer par un pont cadre,
- Etude d'avant-projet ouvrage et dossier loi sur l'eau.

Débat

C. NAUD indique que le financement des actions engagées par le SBVGL nécessite des demandes auprès de nos partenaires pour chacune d'entre elles.

Propositions :

C. NAUD propose aux élus présents :

- **de solliciter les subventions auprès des différents partenaires (l'Agence de l'Eau, la Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Conseil Régional des Pays de la Loire, les Conseils Départementaux)**
- **de faire établir les dossiers correspondants,**
- **de lancer les consultations appropriées en vue de la réalisation des programmes inscrits au budget,**
- **d'attribuer après consultations les marchés aux entreprises retenues,**
- **d'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document en ce sens.**

Décision

Après discussion, le conseil syndical approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

2 GOUVERNANCE

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE, COMPETENCES GEMAPI

Présentation

F. CHARRUAU indique qu'aujourd'hui 29 communes et 5 intercommunalités ont délégué leur compétence au SBVGL.

Etant donné la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale et de la République (NOTRe), l'orientation en 2016 laisse à penser que les intercommunalités seront au nombre de 9 sur le bassin versant. De plus à partir de 2018, la compétence GEMAPI⁶ deviendra obligatoire pour ces EPCI à FP⁷.

C. NAUD commente le projet de Schéma de Coopération Intercommunale sur les évolutions des EPCI à FP et la rationalisation de la carte de la coopération syndicale présentée lors de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale du 5/10/2015. Ce projet conforte le SBVGL.

A la demande des Préfets, le conseil syndical doit se prononcer sur les projets départementaux et notamment sur la compétence GEMAPI.

Débat

C. NAUD rappelle que les structures telles que le SBVGL émanent d'une volonté locale confortée par les lois sur l'eau de 1964, 1992 et 2006. Le SBVGL est le garant de la cohérence de la gestion locale de milieux aquatiques du fait de la concordance de son périmètre avec celui du SAGE. Les élus des anciens Syndicat de rivières (Logne – Boulogne et Ognon) ont anticipé les textes actuels en créant dès 2006 le SBVGL.

Le Président propose donc que la gouvernance de la compétence GEMAPI s'opère et soit maintenue à l'échelle du bassin versant de Grand Lieu.

Décisions

Après discussion, le conseil syndical approuve à l'unanimité la proposition faite ci-dessus.

3 ETUDES ET CONTRATS

ETUDE JURIDIQUE OUVRAGES

Présentation

H. MADORRA indique que des ouvrages hydrauliques de types « anciennes chaussées » de moulins et des seuils en enrochement sont présents sur les cours d'eau. L'atteinte du bon état passe par des aménagements sur ces ouvrages afin de favoriser la continuité des cours d'eau et la diversité des habitats.

L'avancement de la réflexion sur la continuité des cours d'eau nécessitait une clarification de la consistance légale des ouvrages ciblés. Afin de répondre à l'objectif de bon état et d'accompagner les propriétaires dans leurs obligations, le SBVGL a précisé le statut juridique des ouvrages et seuils hydrauliques en employant un chargé de mission pendant deux mois. Les résultats de cette recherche sont présentés par le chargé de mission Julian CHEVALLIER :

Sur les 40 ouvrages étudiés :

- 23 sont fondés en titre (preuve d'existence avant 1790),
- 12 sont fondés sur titre (existence d'un règlement d'eau),
- 5 dont la consistance légale n'a pas été retrouvée.

⁶ Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations

⁷ Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre

Le travail a principalement consisté en des recherches dans les archives départementales. Des contacts avec des propriétaires et des personnes référentes ont été pris, un diagnostic historique et architectural a été demandé au CAUE 85 pour un ouvrage. Les résultats de ces investigations sont retranscrits sur une fiche par ouvrage.

Débat

J. CHEVALLIER précise que ce travail de recherche est difficile notamment sur la Vendée du fait des guerres de Vendée. En effet, celles-ci ont entraîné la destruction de certaines pièces et également le changement de noms de certains ouvrages lors de la nationalisation.

CTMA : ENQUETE PUBLIQUE

Présentation

P. AUGEREAU rappelle que Le CTMA a été approuvé par le Conseil Syndical du 6 mai 2015. Les démarches administratives ont été lancées afin d'obtenir un arrêté inter préfectoral avant l'été pour pouvoir réaliser les travaux dès 2016. Le planning prévisionnel est :

- Enquête publique du 01/02/2016 au 04/03/2016
- Passage au CODERST en juin 2016
- Arrêté Inter Préfectoral en juillet 2016

Débat

/

CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT : PREPARATION D'UN AVENANT

Présentation

S. MARTIN indique que le CRBV est un outil contractuel de la Région des Pays de la Loire pour la mise en œuvre du SAGE. Il est établi sur 3 ans et a été signé en septembre 2014 avec une rétroactivité sur 2013 pour les opérations portées par le SBVGL en tant que structure porteuse du SAGE.

D'un montant global de 1 592 493 €, le contrat permet d'obtenir 525 472 € de subvention de la part de la Région.

Le CRBV a été rédigé lors du bilan du CTMA 2010-2014 sans connaissance de la nouvelle programmation de travaux 2016-2020. Un avenant pourra être signé en septembre 2016 et permettra de financer les nouvelles typologies d'actions sur les cours d'eau, marais et zones humides.

Egalement, un appel à projet pourra être mené à destination des collectivités et autres partenaires du bassin versant, sachant que le montant de l'avenant ne pourra pas excéder 20 % de la subvention globale du contrat soit 105 094 €.

Débat

/

4 COMMUNICATION

ORIENTATION 2016 ET CONVENTION AVEC LE CENTRE PERMANENT D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

Présentation

S. MARTIN rappelle que le SBVGL travaille en partenariat avec le CPIE pour mettre en œuvre un programme de sensibilisation:

- La pédagogie en milieu scolaire depuis 2003, avec 120 à 150 ½ journées d'interventions dans les écoles chaque année,
- Les animations grand public en faveur des alternatives aux pesticides « Osons le jardin naturel » depuis 2011,
- Les animations grand-public à la maison de l'eau et des paysages « les eau'lympides » depuis 2014.

En 2015, le partenariat entre le SBVGL et le CPIE Logne et Grand-Lieu était formalisé par deux conventions :

- Une convention de prestation de services pour la mise en œuvre du programme pédagogique en milieu scolaire,
- Une convention encadrant les programmes à destination du grand public affirmant le soutien du SBVGL par le versement d'une subvention.

Le bilan positif de 2015 amène à reconduire le partenariat avec le CPIE en apportant des modifications à la programmation, avec notamment :

- L'abandon des animations festives et familiales dans lesquelles s'intégraient les rand'eau,
- La revalorisation de l'enveloppe budgétaire dédiée au programme scolaire au montant habituellement alloué de 2006 à 2014.

Ce partenariat sera à nouveau formalisé en 2016 par une convention de prestation de service et une convention de subventionnement.

Il est proposé :

- de passer une convention de prestation de service pour 2016 avec le CPIE Logne et Grand-Lieu pour mettre en œuvre la pédagogie en milieu scolaire, pour un montant de 20 000 €,
- de passer une convention de subventionnement pour 2016 avec le CPIE Logne et Grand-Lieu pour mettre en œuvre le programme de sensibilisation « grand public », pour un montant de 6 500 €,
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document en ce sens.

Débat

/

Décisions

Le conseil syndical approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

5 QUESTIONS DIVERSES

DECISION DU PRESIDENT

Présentation

Assurances :

C. NAUD informe les membres du Conseil Syndical qu'une consultation pour les contrats d'assurances a été menée. Celle-ci a conduit à retenir GROUPAMA, l'assureur actuel du SBVGL qui a proposé pour un contrat équivalent des coûts inférieurs de plus de 30% à ceux précédemment appliqués.

Marché Lacroix :

C. NAUD informe les membres du Conseil Syndical qu'une décision a été prise afin de répondre à l'ajustement de la commande des poteaux pour les panneaux signalétiques des cours d'eau.

Débat

/

LOCAUX DU SBVGL

Présentation

C. NAUD indique qu'une demande a été faite auprès du Conseil Départemental 44 pour occuper les locaux dans l'ancienne DDE à St Philbert de Grand Lieu.

F. HERVOCHON lit le courrier du Président du Conseil Départemental acceptant la demande du SBVGL. Le SBVGL pourra occuper les locaux à partir du 1^{er} avril 2016

Débat

/

Les prochaines réunions programmées :

- 20/01/2016 : bureau du SBVGL
- 10/02/2016 : Conseil Syndical (vote du budget primitif)

La séance est terminée. C. NAUD invite les membres du conseil à prendre part à la signature de la Charte de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par la commune de la Chevrolière puis à partager le verre de l'amitié.

